

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 328-01 ET 365

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivant :

Règlement 328-01 modifiant le Règlement 328 décrétant l'acquisition et la mise en place d'un stationnement au centre-ville ainsi qu'un emprunt de 1 342 803 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 28 mai 2019

Approbation par les personnes habiles à voter : 17, 18, 19 et 20 juin 2019

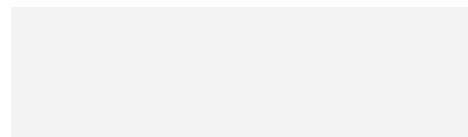
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour un emprunt additionnel de 857 197 \$: 8 juillet 2019

Règlement 365 décrétant des travaux d'entretien et de nettoyage de la branche 2 et du cours d'eau Cardinal

Adoption par le conseil : 9 juillet 2019

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe et des affaires juridiques de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 12 juillet 2019.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier